

**Z.Q., ETAL. V. N.Y. CITY DEP'T OF EDUC., ET AL., 20 Civ. 09866 (ALC) (RFT)**

NOTIFICATION RELATIVE A LA POSSIBILITÉ DE DIVULGUER DES DOSSIERS D'ÉLÈVES

**Veillez prendre le temps de bien lire cette notification** Il s'agit d'un message relatif à la possibilité de présenter au cours d'un procès des documents qui pourraient avoir des informations relatives à votre enfant.

Des versions traduites de ce document en arabe, bengali, chinois, anglais, français, créole haïtien, coréen, russe, espagnol, et ourdou seront également disponibles sur ce lien : <https://www.schools.nyc.gov/learning/special-education/help/zqferpa>

NATURE DE L'ACTION EN JUSTICE

Dans ce recours collectif proposé, *Z.Q. v. NYC DOE*, les plaignants affirment que le Département de l'Éducation de la Ville de New York (New York City Department of Education - NYCDOE) a violé leurs droits conformément à la Loi pour l'éducation des personnes handicapées (Disabilities Education Act - IDEA) (et d'autres lois y relatives) du fait que le NYCDOE n'a pas offert aux élèves handicapés (1) le niveau d'instruction auquel les élèves ont droit en vertu de la loi pendant la période d'apprentissage à distance mise en place en raison de la COVID-19, (2) les services compensatoires nécessaires pour rattraper les services éducatifs et thérapeutiques qu'ils n'ont pas pu avoir pendant la période d'apprentissage à distance et (3) la mise en place d'un processus au niveau duquel ils peuvent obtenir les services compensatoires nécessaires pour rattraper ces services éducatifs et thérapeutiques qu'ils n'ont pas reçus pendant la période d'apprentissage à distance. Le NYCDOE rejette ces allégations.

Les plaignants sont représentés par l'organisation Advocates for Children of New York, <https://www.advocatesforchildren.org/>, 212-225-9339 ([cal@advocatesforchildren.org](mailto:cal@advocatesforchildren.org)), et la firme d'avocats Patterson Belknap Webb & Tyler LLP, <https://www.pbwt.com/>.

DEMANDE DE DOCUMENTS

Dans le cadre de cette action en justice, les plaignants demandent au NYCDOE de présenter certains documents susceptibles de contenir des données personnelles protégées sur les élèves, y compris sur votre enfant. Au nombre des documents demandés on peut citer (1) toutes les requêtes de programmes, services ou appareils, faites par les parents et/ou tuteurs/tutrices pendant la période d'apprentissage à distance, (2) toutes les demandes de programmes et services à rattraper, faites par les parents, que leur enfant n'a pas pu avoir pendant la période d'apprentissage à distance, et (3) toutes les offres faites aux élèves handicapés de services d'éducation et de thérapie pour rattraper les services qu'ils n'ont pas pu avoir pendant la période d'apprentissage à distance. Si vous êtes un élève ou un ancien élève, ou le parent/tuteur/la tutrice d'un ou d'un(e) élève **ayant reçu ou demandé des programmes, services ou appareils pendant la période s'étendant du mois de mars 2020 au mois de juillet 2021, ou ayant reçu ou demandé des programmes et services pour rattraper les services d'instruction et de thérapie dont votre enfant n'a pas pu bénéficier pendant l'apprentissage à distance, vous pouvez fournir vos dossiers ou ceux de votre enfant.**

Si le NYCDOE fournit vos dossiers ou ceux de votre enfant, ces dossiers seront gardés en toute confidentialité et seuls les **avocats des parties et leur personnel, les experts qu'ils consultent et d'autres parties tiers susceptibles de témoigner ou d'aider dans l'affaire ou affectées à l'affaire pour fournir de l'aide, ainsi que la Cour et son personnel, tout comme d'autres personnes avec le consentement des avocats des parties pourront les consulter.** Les parties ont signé un Accord de confidentialité selon une ordonnance du tribunal. Ce qui implique **qu'aucun dossier d'élève ne sera** présenté au public ou à tout autre élève ou parent.

**La présentation des dossiers de votre enfant n'affectera en rien son éducation, et on ne saurait les utiliser contre vous ou à l'encontre de votre enfant. Si on présente les dossiers de votre enfant, on ne les utilisera que dans le cadre de ce recours collectif, et on ne pourra les utiliser à d'autres fins.**

### DROIT DES ÉLÈVES À LA CONFIDENTIALITÉ

Vous pouvez vous opposer à la présentation de documents vous concernant ou concernant votre enfant au niveau de ce recours en justice. La Loi relative à la confidentialité et aux droits des familles en matière d'éducation (Family Educational Rights and Privacy Act - FERPA), 20 U.S.C. § 1232g(b) et 34 C.F.R. § 99.31(a)(9)(ii), ainsi que la Loi pour l'éducation des personnes handicapées (Individuals with Disabilities Education Act - IDEA), 20 U.S.C. §§ 1400, *et seq.*, sont des lois fédérales assurant la protection de la confidentialité des dossiers d'élèves. Ces lois autorisent la divulgation de ces dossiers en vertu d'une ordonnance du tribunal, à condition que le district scolaire fasse le nécessaire pour informer les élèves et les parents avant de divulguer ces dossiers et leur donne la possibilité de s'opposer à la présentation des données personnelles protégées contenues dans ces dossiers.

Si, après la notification, le parent et/ou l'élève s'y oppose, **on peut de toute façon présenter les documents**, mais il faut enrayer de ces dossiers les renseignements personnels protégés pour éviter leur divulgation aux avocats des plaignants. Au nombre des données personnelles protégées on peut citer les prénom et nom de l'élève ; les prénom et nom du parent/tuteur/de la tutrice (y compris le nom de jeune fille de la mère) ; le nom des membres de sa famille ; leur numéro de sécurité sociale ; les adresses de leur domicile ; les numéros de téléphone de leur domicile ; ainsi que leur date et lieu de naissance

### COMMENT PRÉSENTER UNE OBJECTION

Cette notification n'affecte en rien vos droits ni ceux de votre enfant en ce qui concerne toute autre poursuite judiciaire en cours menée contre le NYCDOE.

Vous êtes libre de vous opposer à la divulgation de vos dossiers ou de ceux de votre enfant. Si un avocat ou un représentant légal est en train de vous appuyer, vous pouvez lui parler au sujet de cette notification.

**Si vous ne vous opposez pas à la divulgation des données décrites ci-dessus, vous n'avez aucune autre démarche à faire**

**Si vous vous opposez à la divulgation des données décrites ci-dessus, vous devez :** remplir le formulaire "Objection to Disclosure of Student Information and Records Case No. 20-CV-

09866” joint à cette notification ou vous pouvez le trouver sur le site <https://www.schools.nyc.gov/learning/special-education/help/zqferpa>, et le soumettre soit par (1) email à [ZQObjections@schools.nyc.gov](mailto:ZQObjections@schools.nyc.gov), ou (2) l’envoyer par courrier postal à l’adresse suivante :

Jeffrey S. Dantowitz NYC Law Department  
100 Church Street, Room 2-178 New York, NY 10007

IL FAUT PRÉSENTER TOUTES LES OBJECTIONS AVANT LE 27 DÉCEMBRE 2024.

***Au cas où vous souhaiteriez en savoir plus sur les étapes à suivre pour vous opposer à la divulgation des dossiers de votre enfant (ou de vos dossiers si vous avez plus de 18 ans) ou s’il vous faut d’une version traduite de cette notification, veuillez-vous rendre sur <https://infohub.nyced.org/in-our-schools/translations/special-education>. Pour toute question ayant trait à ce procès, vous pouvez contacter la ligne d’assistance téléphonique de l’organisation « Advocates for Children » au 212-225-9339 ou à <https://advocatesforchildren.org/contact-us/>.***

Si vous ne soumettez pas un formulaire d’objection avant le 27 décembre 2024, vous êtes censé(e) avoir renoncé au droit de vous opposer à la divulgation des informations et dossiers de l’élève renfermant les données personnelles protégées.

## OBJECTION À LA DIVULGATION D'INFORMATIONS ET DE DOSSIERS D'ÉLÈVES

**Je suis un parent, un tuteur, une tutrice ou un(e) élève adulte** d'au moins dix-huit (18) ans.

**J'ai lu et compris** la notification relative à la possibilité de divulguer des dossiers d'élèves.

**JE M'OPPOSE** à la divulgation des dossiers scolaires et des informations personnelles protégées se trouvant dans les documents confiés au NYCDOE se rapportant au procès intitulé, *Z.Q., et al. v. N.Y. City Dep't of Educ., et al.*, Southern District of New York, Case No. 20-CV-09866 (ALC) (RFT):

Veuillez écrire lisiblement.

Nom du parent/tuteur/de la tutrice : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève ou des élèves : \_\_\_\_\_

Date de naissance de l'élève (mm/jj/aaaa) : \_\_\_\_\_

N° d'identifiant de l'élève : \_\_\_\_\_

Dernière école fréquentée : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date

Signature du parent/tuteur/de la tutrice  
ou de l'élève s'il est un adulte/un ancien élève

***Il faut expédier ce formulaire soit par (1) e-mail à [ZQObjections@schools.nyc.gov](mailto:ZQObjections@schools.nyc.gov), ou (2) par courrier postal à l'adresse suivante :***

Jeffrey S. Dantowitz NYC Law Department  
100 Church Street, Room 2-178 New York, NY 10007

***La date de réception de ce formulaire d'objection doit être le 27 décembre 2024 au plus tard.***

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> "Les renseignements personnels protégés" comprennent sans s'y limiter : les noms d'élève ; les noms de leur(s) parents/tuteur/tutrice (notamment le nom de jeune fille de leur mère) ; les noms de membres de leur famille ; les numéros de sécurité sociale ;, l'adresse de leur maison ; les numéros de téléphone de leur domicile ; et leur date et lieu de naissance.